

Comment soutenir la Fondation Res Publica ?

Vous pouvez soutenir les activités de la Fondation Res Publica en lui adressant votre soutien financier.

La Fondation étant reconnue d'utilité publique, les versements que vous lui accorderez vous feront bénéficier d'un avantage fiscal conséquent :

Pour les particuliers :

- Impôt sur le revenu (IRPP) : la loi de finances permet la **déduction de l'impôt sur le revenu de 66% du montant de vos dons** au titre de l'exercice 2009 (pour un don de 100 euros, vous pouvez déduire 66 euros de votre impôt sur le revenu)
- Impôt sur la fortune (ISF) : **75% du montant de vos dons peuvent être déduits de l'ISF** au titre de l'exercice 2010 (sous réserve d'un plafond de réduction de 50 000 euros) Ils doivent être effectués *avant le 1^{er} juin 2010*. La réduction d'impôt s'applique sur le montant d'ISF déterminé avant application, le cas échéant, des règles relatives au plafonnement de l'imposition fixées à l'art. 885 V bis. Il est possible d'affecter le don soit en totalité à l'ISF, ou à l'IRPP, ou de partager l'affectation entre ISF et IRPP : les donateurs recevront un reçu fiscal unique et pourront affecter leur don selon leur choix, en fonction de leur situation personnelle.

Pour les entreprises :

- Impôt sur les sociétés (IS) : la loi de finances permet une **déduction de vos dons de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60%**.

Vous pouvez imprimer le bon ci-dessous et l'adresser, avec votre chèque, à la Fondation Res Publica. Le reçu fiscal vous sera ensuite adressé.

Bulletin de soutien à la Fondation Res Publica

Société :

Nom :

Adresse :

Code Postal :

Prénom :

Ville :

Courriel :

Soutiens la Fondation Res Publica, et verse, par chèque, un montant de euros à l'ordre de « Fondation Res Publica »

A retourner à Fondation Res Publica, 52 rue de Bourgogne 75007 Paris